

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 8 du 21 mars 2019**

TEXTE SIGNALÉ  
Journal Officiel

#### **DÉCRET N° 2019-123**

relatif à l'indemnité pour compétences nucléaires spécifiques versée aux militaires chargés de la mise en œuvre de l'énergie-propulsion nucléaire des bâtiments de surface et des armements nucléaires.

Du 22 février 2019

**DÉCRET N° 2019-123 relatif à l'indemnité pour compétences nucléaires spécifiques versée aux militaires chargés de la mise en œuvre de l'énergie-propulsion nucléaire des bâtiments de surface et des armements nucléaires.**

*Du 22 février 2019*

**NOR A R M H 1 9 0 4 1 5 0 D**

---

*Texte(s) modifié(s) :*

↳ [Décret N° 95-364 du 31 mars 1995 relatif à l'indemnité versée aux militaires chargés de la mise en œuvre de l'énergie-propulsion nucléaire.](#)

*Référence de publication :*

BOC n°8 du 21/3/2019

---

[JO n° 47 du 24 février 2019, texte n° 9](#)

Fait le 22 février 2019.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

La ministre des armées,

Florence Parly

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Gérald Darmanin